

47	12/06/2015	BE 0452.678.313	32	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	15175.00072	CONSO 1.1
NAT.	Date du dépôt	N° 0452.678.313	P.	U.	D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ (1)(2) :

ACADIE (Consolidation)

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue Beyaert**

N°: **54**

Code postal: **7500**

Commune: **Tournai**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: **Mons-Charleroi, division Tournai**

Adresse Internet (3) :

Numéro d'entreprise

0452.678.313

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du

28/05/2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2014

au

31/12/2014

Exercice précédent du

1/01/2013

au

31/12/2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ (1) identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEUR(S) D'ENTREPRISE(S) ayant contrôlé les comptes consolidés

SINGITA SCA 0475.128.962

Rue Beyaert 75, 7500 Tournai, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 16/10/2006- 31/05/2018

Représenté par

Mulliez Patrick

Rue Reine Astrid 90, 7730 Néchin, Belgique

Administrateur ou Gérant d'Entreprises

Documents joints aux présents comptes consolidés: **RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE, RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES**

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

Nombre total de pages déposées:

32

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 4.3, 4.4, 4.7, 4.8.1, 4.8.4, 4.9.3, 4.10.1, 4.12, 4.15, 4.16, 4.18

Signature
(nom et qualité)

Patrick MULLIEZ représentant

SINGITA SCA Administrateur Délégué

Signature
(nom et qualité)

Pierre LAMBERT

Mandataire

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) En cas de consortium, remplir section CONSO 4.4.

(3) Mention facultative

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

CLARIS BV

De Boelelaan 7, 1083 HJ AMSTERDAM, Pays-Bas

Fonction : Administrateur

Mandat : 16/10/2006- 31/05/2018

Représenté par

DUIVENVOORDE JOHN

De Boelelaan 7, 1083 Amsterdam, Pays-Bas

Administrateur

AUSSPAR SAS 340594852

Hameau de la Vacquerie 22, 59170 Croix, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 16/10/2006- 31/05/2018

Représenté par

Mulliez Gérard

Hameau de la Vacquerie 22, 59170 CROIX, France

Administrateur

PWC Réviseurs d'Entreprises SCCRL 0429501944

Woluwe Garden - Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B009

Mandat : 22/09/2010- 31/05/2016

Représenté par

OPSOMER Peter

W. Wilsonplein 5, boîte G, 9000 Gent, Belgique

Réviseur d'entreprise

Numéro de membre : A01838

BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION(1)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	41.942	44.009
Frais d'établissement	4.7	20		
Immobilisations incorporelles	4.8	21	7.594	8.871
Ecarts de consolidation positifs	4.12	9920		
Immobilisations corporelles	4.9	22/27	28.175	29.867
Terrains et constructions.....		22	17.237	15.193
Installations, machines et outillage		23	2.494	2.342
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires.....		25	4.989	8.248
Autres immobilisations corporelles.....		26	3.271	3.410
Immobilisations en cours et acomptes versés.....		27	184	674
Immobilisations financières	4.1-4	28	6.173	5.271
Sociétés mises en équivalence.....	4.10	9921		
Participations.....		99211		
Créances.....		99212		
Autres entreprises.....	4.10	284/8	6.173	5.271
Participations, actions et parts.....		284	2.187	1.412
Créances.....		285/8	3.986	3.859
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	95.190	84.293
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales.....		290		
Autres créances.....		291		
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	44.334	43.076
Stocks (2).....		30/36	44.334	43.076
Approvisionnements.....		30/31	324	244
En-cours de fabrication.....		32		
Produits finis.....		33		
Marchandises.....		34	44.010	42.832
Immeubles destinés à la vente.....		35		
Acomptes versés.....		36		
Commandes en cours d'exécution.....		37		
Créances à un an au plus		40/41	15.220	17.519
Créances commerciales.....		40	11.445	11.094
Autres créances.....		41	3.775	6.425
Placements de trésorerie		50/53	14.365	6.677
Actions propres.....		50		
Autres placements.....		51/53	14.365	6.677
Valeurs disponibles		54/58	14.997	11.126
Comptes de régularisation		490/1	6.274	5.895
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	137.132	128.302

(1) Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(2) Possibilité de regroupement des stocks (article 158, § 1, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	66.752	64.333
Capital			10	94.393	94.393
Capital souscrit.....			100	94.393	94.393
Capital non appelé.....			101		
Primes d'émission			11	6.784	6.784
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves consolidées (+)/(-)		4.11	9910	-34.534	-36.806
Écarts de consolidation négatifs		4.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation positifs			99201		
Écarts de conversion (+)/(-)			9912	109	-38
Subsides en capital			15		
INTERETS DE TIERS					
Intérêts de tiers			9913	1.690	1.006
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES			16	2.544	1.899
Provisions pour risques et charges			160/5	2.544	1.899
Pensions et obligations similaires.....			160		
Charges fiscales.....			161		
Grosses réparations et gros entretien.....			162		
Autres risques et charges.....			163/5	2.544	1.899
Impôts différés et latences fiscales		4.6	168		
DETTES			17/49	66.146	61.064
Dettes à plus d'un an		4.13	17	4.862	5.237
Dettes financières			170/4	3.356	3.962
Emprunts subordonnés.....			170		
Emprunts obligataires non subordonnés.....			171		
Dettes de location-financement et assimilées.....			172	3.356	3.962
Etablissements de crédit.....			173		
Autres emprunts.....			174		
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs.....			1750		
Effets à payer.....			1751		
Acomptes reçus sur commandes.....			176		
Autres dettes.....			178/9	1.506	1.275
Dettes à un an au plus		4.13	42/48	60.341	55.302
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42	3.508	4.843
Dettes financières			43	3.527	2.319
Etablissements de crédit.....			430/8	3.527	2.319
Autres emprunts.....			439		
Dettes commerciales			44	35.457	30.028
Fournisseurs.....			440/4	35.457	30.028
Effets à payer.....			441		
Acomptes reçus sur commandes.....			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales			45	14.354	12.633
Impôts.....			450/3	6.692	5.282
Rémunérations et charges sociales.....			454/9	7.662	7.351
Autres dettes.....			47/48	3.495	5.479
Comptes de régularisation			492/3	943	525
TOTAL DU PASSIF			10/49	137.132	128.302

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDÉS*(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	259.944	249.802
Chiffre d'affaires	4.14	70	252.443	242.573
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (réduit)..... (+)/(-)		71		
Production immobilisée.....		72		
Autres produits d'exploitation.....		74	7.501	7.229
Coût des ventes et des prestations		60/64	255.983	248.582
Approvisionnements et marchandises.....		60	148.931	143.722
Achats.....		600/8	149.731	148.522
Variations des stocks (augmentation, réduit)..... (+)/(-)		609	-800	-4.800
Services et biens divers.....		61	49.684	48.903
Rémunérations, charges sociales et pensions.....	4.14	62	41.200	39.656
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	8.368	7.639
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)..... (+)/(-)		631/4	-675	40
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)		635/7	683	504
Autres charges d'exploitation.....		640/8	7.792	8.118
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9960		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	3.961	1.220
Produits financiers		75	569	378
Produits des immobilisations financières.....		750	569	378
Produits des actifs circulants.....		751		
Autres produits financiers.....		752/9		
Charges financières		65	936	735
Charges des dettes.....		650	936	735
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises)..... (+)/(-)		651		
Autres charges financières.....		652/9		
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	3.594	863

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76	1.274	2.515
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760	448	768
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation....		9970	256	140
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières.....		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels.....		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		763	137	113
Autres produits exceptionnels.....	4.14	764/9	433	1.494
Charges exceptionnelles		66	1.349	1.108
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		660		
Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs.....		9962		
Réductions de valeur sur immobilisations financières.....		661	18	9
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations)..... (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		663		
Autres charges exceptionnelles.....	4.14	664/8	1.331	1.099
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	3.519	2.270
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales .		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	4.14	67/77	1.101	476
Impôts.....		670/3	1.101	476
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	2.418	1.794
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice.....		99751		
Résultats en perte.....		99651		
Bénéfice (Perte) consolidé (+)/(-)		9976	2.418	1.794
Dont :				
Part des tiers (+)/(-)		99761	208	113
Part du groupe (+)/(-)		99762	2.210	1.681

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
CHOYO SAS Avenue du grand Cottignies 24 59290 Wasquehal France	G	95,78	-1,30
FRAGRANCE SAS Rue du Calvaire 100 59510 Hem France	G	100,00	0,00
Grand Cottignies Immos Avenue du Grand Cottignies 24 59290 Wasquehal France	G	95,78	-1,30
TAO Belgique SA SA Avenue Marcel Thiry 1200 Woluwé-Saint-Lambert Belgique 0890.847.703	G	95,78	-1,30
LE PONTET-IMMOS S. Etr. Boulevard de Valmy 145 59650 Villeneuve D'Ascq France	G	99,95	-0,05
SDAB SAS Boulevard de Valmy 145 59650 Villeneuve D'Ascq France	G	99,95	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
SDAE SAS Avenue du grand Cottignies 24 59290 Wasquehal France	G	95,78	-1,30
RODEZ IMMOS S. Etr. Boulevard de Valmy 145 59650 Villeneuve d'Ascq France	G	99,95	0,00
SFPP SAS Rue du Calvaire 100 59510 Hem France	G	100,00	0,00
SDZE SAS Rue de la Ladrie 19, boîte C 59560 Villeneuve D'Ascq France	G	100,00	0,00
TAPMARK SCA Rue Beyaert 54 7500 Tournai Belgique 0867.005.596	G	95,78	-1,30
TAPE A L'OEIL SAS Avenue du grand Cottignies 24 59290 Wasquehal France	G	95,78	-1,30

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
TOPMARK SCA Rue Beyaert 54 7500 Tournai Belgique 0867.005.695	G	99,95	0,00
TOP OFFICE SAS Boulevard de Valmy 145 59650 Villeneuve D'Ascq France	G	99,95	0,00
TAPE A L'OEIL ITALIA Via Monti Vincenzo 8 20123 MILANO Italie 05864030969	G	95,78	-1,30
FAST HONG KONG Duddell Street Pinting House 6 Hong Kong Hong-Kong	G	95,78	-1,30
FAST SHANGAI Unit 1504, Wuning Road, Pu Tuo District 99 Shangai Chine	G	95,78	-1,30
TAO POLSKA S. Etr. AL NIEPOLEGLOSCI 106 WARSZAWA Pologne	G	95,78	-1,30

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
SAVE KIDS MARK SA Rue Beyaert 54 7500 Tournai Belgique 0540.817.659	G	100,00	100,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES (en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) ET DES SOCIETES ASSOCIEES NON MISES EN EQUIVALENCE (en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E)(1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(3)
T. D. I. SCA Rue Beyaert 54 7500 Tournai Belgique 0480.032.808	A	99,99	0,00
AVENIR 96 SCA Rue Beyaert 54 7500 Tournai Belgique 0480.032.709	A	99,99	0,00
SRS SAS Avenu du Mal De Lattre De Tassigny 59170 Croix France	A	0,00	0,00
VALTAO SAS Rue du Calvaire 100 59510 HEM France	A	25,38	17,45
VAL TOP OFFICE SAS Rue du Calvaire 100 59510 HEM France	A	87,91	36,94

(1) Motif de l'exclusion à indiquer :

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 4.5

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5 (article 112 de l'arrêté précité).

CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas avec justification, où il est dérogé à ces critères (*en vertu de l'article 165, I. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*).

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec le référentiel comptable applicable en Belgique.
Les tableaux dans ce document sont élaborés en Euros pour les 2 exercices présentés.

"Principes et modalités retenus

Les états financiers des sociétés dans lesquelles ACADIE SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Sont exclues du périmètre de consolidation les filiales et participations ne présentant qu'un intérêt négligeable au regard de l'image fidèle.

Les états financiers des filiales acquises au cours de l'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition.
Les incidences des transactions entre sociétés du groupe sont éliminées.
Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

"Date de clôture de l'exercice

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2014

"Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Actuellement, la majorité des sociétés étrangères consolidées appartiennent à la zone EURO. Les sociétés FAST HONG-KONG, FAST SHANGAI et TAO POLSKA ont été consolidées par une entrée en devise du pays au cours moyen pour les produits et charges et au cours du 31 décembre pour l'actif et le passif. Les variations de conversion sont enregistrées en compte 9912 au passif. Les comptes sociaux de ces sociétés ont été arrêtés dans leur propre devise au 31/12/2014

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (*en vertu de l'article 112 de l'arrêté royal précité*).

Aucune modification notable n'a été effectuée.

REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Relevé des critères ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs:

aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (en vertu de l'article 165, VI.b de l'arrêté royal précité).

Les présentes règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif à l'exécution de Code des Sociétés.

Les règles d'évaluation portent sur la valorisation de tous les avoirs, créances, dettes et engagements de quelque nature que ce soit qui concernent l'entreprise et des capitaux propres qui lui sont affectés.

1. Règles d'évaluation générales

"Evaluation séparée des éléments du patrimoine

Chaque élément du patrimoine est évalué séparément. Les amortissements et réduction de valeur sont spécifiques pour les éléments de l'actif sur lesquels ils portent. Les provisions pour risques et charges sont individualisées.

"Prudence, honnêteté et bonne foi

Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, d'honnêteté et de bonne foi. Dans le cas où, faute de critères d'évaluation objectifs, l'évaluation des risques prévisibles, de pertes possibles et des dévalorisations est inévitablement subjective, il en sera fait mention dans les annexes si les montants concernés sont importants, tenant compte de l'exigence de l'image fidèle.

Les réductions de valeur et les provisions pour risque et charges qui sont supérieur aux chiffres requis ne sont pas maintenues.

"Valeur d'acquisition - valeur nominale - réévaluation

En général, chaque élément de l'actif est valorisé à sa valeur d'acquisition et est repris dans le bilan pour ce montant, sous déduction des amortissements et des réductions de valeur y afférents. Toutefois, les créances sont en principe valorisées à leur valeur nominale.

2. Règles particulières

"Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont évalués à leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'apport.

Ils se composent pour l'essentiel des droits au bail des magasins. Les fonds commerciaux sont amortis sur la durée du bail (en moyenne 9 ans).

Les comptes consolidés ne présentent pas de divergence de retraitement sur le sujet.

Les autres éléments incorporels, constitués essentiellement de marques et droits similaires, sont amortis linéairement sur 5 ans.

"Immobilisations corporelles

La valeur brute correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Conformément aux règlements, les durées d'amortissements comptables des actifs reposent désormais sur la durée d'utilisation de chaque composant par l'entreprise.

L'alignement des durées d'amortissements sur les durées d'utilisation de chaque composant a également été pratiqué sur les filiales étrangères.

(éventuellement suite aux pages CONSO 11bis, 11ter)

Un amortissement dérogatoire a, parfois, été constaté dans les comptes sociaux pour la différence entre le plan d'amortissement fiscal et le plan d'amortissement social. La dotation dérogatoire a été annulée dans les comptes consolidés.

Pour les biens non amortissables, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

Les durées d'utilité propres à chaque composant ont été déterminées selon les besoins de l'entreprise (durée réelle du composant et durée commerciale).

DUREES D'AMORTISSEMENTS " NOUVELLE LOI SUR LES ACTIFS" :

o Constructions	Linéaire	5 à 25 ans
o Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	3 à 25 ans
o Installations générales	Linéaire	3 ans
o Installations, matériels et outillages d'exploitation	Linéaire	3 ans à 10 ans
o Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans à 7,5 ans
o Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

"Immobilisations Financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire des participations et autres titres immobilisés est inférieure à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé des plus-values éventuelles, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

Les dépôts de garantie versés aux propriétaires au titre de loyers d'avance figurent à l'actif du bilan consolidé en autres immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une provision pour dépréciation est constatée.

REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES**"Stocks**

Les stocks sont comptabilisés au prix de revient sur base de la méthode FIFO, celui ci est composé du prix d'achat et des frais accessoires. Ils ont été dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur de réalisation hors taxes était inférieure à leur prix de revient hors taxes.

En conformité avec les règlements, les profits internes sur stocks sont retraités dans les comptes consolidés.

"Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais quand leur réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Ce poste enregistre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par les sociétés du groupe et les provisions découlant des retraitements obligatoires ou optionnels de consolidation.

"Impôts Différés

Des impôts différés sont comptabilisés afin de constater l'impôt latent sur les différences entre la base fiscale des actifs et des dettes, et leur valeur comptable. Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition connus à la date d'établissement des comptes consolidés, selon la méthode du report variable.

Les déficits fiscaux ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est quasi certaine.

La règle ci-dessus est en accord avec le bulletin numéro 46 de mai 2000 de la Commission des Normes Comptables.

"Instruments financiers

Les instruments financiers sont utilisés uniquement dans le but de se prémunir contre un risque lié aux variations des taux d'intérêt et de change.

Le montant nominal des contrats figure dans les engagements hors bilan.

"Opérations en devises

Les achats et les stocks sont valorisés sur la base d'un cours interne défini deux fois par exercice. Ce cours interne est proche du cours de couverture de change à la clôture.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	10.535
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	1.537	
Cessions et désaffectations.....	8032	9	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8042		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99812		
Autres variations..... (+)/(-)	99822		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	12.063	
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice.....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.953
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8072	1.728	
Repris.....	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés.....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8112		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99832		
Autres variations..... (+)/(-)	99842		
Au terme de l'exercice.....	8122	7.681	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>4.382</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	12.423
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	399	
Cessions et désaffectations.....	8033	318	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043	-349	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99813	-2	
Autres variations..... (+)/(-)	99823		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	12.153	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.135
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8073	797	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8113	9	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99833		
Autres variations..... (+)/(-)	99843		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8123	8.941	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	212	<u>3.212</u>	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	36.079
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	2.640	
Cessions et désaffectations.....	8171	1.588	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99851		
Autres variations..... (+)/(-)	99861	4.248	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	41.379	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers.....	8221		
Annulées.....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99871		
Autres variations..... (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.886
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	3.416	
Repris.....	8281	172	
Acquis de tiers.....	8291		
Annulés.....	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99891		
Autres variations..... (+)/(-)	99901	12	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	24.142	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	17.237	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.754
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8162	476	
Cessions et désaffectations.....	8172	37	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8182		
Ecart de conversion..... (-)/(+)	99852		
Autres variations..... (-)/(+)	99862	127	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	8.320	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8212		
Acquises de tiers.....	8222		
Annulées.....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8242		
Ecart de conversion..... (-)/(+)	99872		
Autres variations..... (-)/(+)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.412
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8272	429	
Repris.....	8282	54	
Acquis de tiers.....	8292		
Annulés.....	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8312		
Ecart de conversion..... (-)/(+)	99892		
Autres variations..... (-)/(+)	99902	39	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	5.826	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	2.494	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.493
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8164		
Cessions et désaffectations.....	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8184		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99854		
Autres variations..... (+)/(-)	99864	-4.871	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	6.622	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8214		
Acquises de tiers.....	8224		
Annulées.....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8244		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99874		
Autres variations..... (+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.245
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8274	507	
Repris.....	8284		
Acquis de tiers.....	8294		
Annulés.....	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8314		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99894		
Autres variations..... (+)/(-)	99904	-2.119	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	1.633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	4.989	
DONT :			
Terrains et constructions	250	4.989	
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.719
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8165	1.034	
Cessions et désaffectations.....	8175	252	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8185	405	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99855		
Autres variations..... (+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	12.906	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8215		
Acquises de tiers.....	8225		
Annulées.....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99875		
Autres variations..... (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.309
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8275	1.490	
Repris.....	8285	222	
Acquis de tiers.....	8295		
Annulés.....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8315	58	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99895		
Autres variations..... (+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	9.635	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	3.271	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	674
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8166	184	
Cessions et désaffectations.....	8176	674	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8186		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99856		
Autres variations..... (+)/(-)	99866		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	184	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8216		
Acquises de tiers.....	8226		
Annulées.....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99876		
Autres variations..... (+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8276		
Repris.....	8286		
Acquis de tiers.....	8296		
Annulés.....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99896		
Autres variations..... (+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	184	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.768
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8362	793	
Cessions et retraits.....	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392	3.561	
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8412		
Acquises de tiers.....	8422		
Annulées.....	8432		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.357
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8472	17	
Reprises.....	8482		
Acquises de tiers.....	8492		
Annulées.....	8502		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522	1.374	
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice..... (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	(284)	<u>2.187</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.859
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8582	127	
Remboursements.....	8592		
Réductions de valeur actées.....	8602		
Réductions de valeur reprises.....	8612		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99952		
Autres..... (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	(285/8)	<u>3.986</u>	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE.....	(8652)		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	-36.806
Mutations de l'exercice:			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé..... (+)/(-)	99002	2.210	
Autres variations..... (+)/(-)	99003	62	
Autres variations <i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(9910)	-34.534	

ÉTAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières.....	8801	3.509
Emprunts subordonnés.....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8821	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8831	605
Etablissements de crédit.....	8841	2.904
Autres emprunts.....	8851	
Dettes commerciales.....	8861	
Fournisseurs.....	8871	
Effets à payer.....	8881	
Acomptes reçus sur commandes.....	8891	
Autres dettes.....	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	(42)	3.509

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières.....	8802	2.929
Emprunts subordonnés.....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8822	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8832	2.929
Etablissements de crédit.....	8842	
Autres emprunts.....	8852	
Dettes commerciales.....	8862	
Fournisseurs.....	8872	
Effets à payer.....	8882	
Acomptes reçus sur commandes.....	8892	
Autres dettes.....	8902	1.506
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir.....	8912	4.435

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières.....	8803	427
Emprunts subordonnés.....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8823	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8833	427
Etablissements de crédit.....	8843	
Autres emprunts.....	8853	
Dettes commerciales.....	8863	
Fournisseurs.....	8873	
Effets à payer.....	8883	
Acomptes reçus sur commandes.....	8893	
Autres dettes.....	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.....	8913	427

DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*

Dettes financières	8922
Emprunts subordonnés.....	8932
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8942
Dettes de location-financement et assimilées.....	8952
Etablissements de crédit.....	8962
Autres emprunts.....	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs.....	8992
Effets à payer.....	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts.....	9032
Rémunérations et charges sociales.....	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
<i>Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique.....</i>	99083	5.270	2.357
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel.....	90901	1.392	1.406
Ouvriers.....	90911		
Employés.....	90921	1.200	1.214
Personnel de direction.....	90931	192	192
Autres.....	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales.....	99621	41.200	39.656
Pensions.....	99622		
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99081	10	2
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel.....	90902		
Ouvriers.....	90912		
Employés.....	90922		
Personnel de direction.....	90932		
Autres.....	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales.....	99623		
Pensions.....	99624		
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99082		
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
Ventilation des autres charges exceptionnelles			

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Influence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice et de l'exercice précédent

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire.....

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation.....

Missions de conseils fiscaux.....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale.....

Emoluments des personnes avec lesquelles le(s) commissaire(s) est lié (sont liés)

Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire.....

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation.....

Missions de conseils fiscaux.....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale.....

Codes	Exercice
99097	
99098	
9505	29
95061	1
95062	
95063	
9507	89
95081	
95082	
95083	

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133, PARAGRAPHE 6 DU CODE DES SOCIÉTÉS

N/A

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

ACADIE
SOCIETE ANONYME
Rue Beyaert 54
7500 Tournai
RPM Tournai 0452.678.313
TVA BE 452.678.313

Rapport de gestion sur la consolidation à l'assemblée générale des actionnaires,
tenue le 28 mai 2015

Mesdames, Messieurs,
Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport sur l'accomplissement de notre mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
Nous avons l'honneur de soumettre les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

PRESENTATION DU GROUPE

La société ACADIE SA, Holding belge joue un rôle de coordination d'enseignes de distribution internationale et de e-commerce dans des domaines variés tels que l'habillement pour enfant et la bureautique. Elle organise également l'administration comptable d'autres sociétés belges affiliées ou non.

Les principales enseignes du groupe sont :

. Tape à l'Oeil

Un des acteurs de la mode enfants en boutique.

- C'est à fin 2014 : 307 magasins dans le monde dont 179 en France. Au cours de l'année 2014, il y a eu 10 fermetures et 30 ouvertures (dont 6 succursales en France et 2 en Belgique, 3 Affiliations en Belgique + 3 à l'international).
mais également un site web-marchand

Top Office

est une enseigne en format Super store, regroupant sous un même toit, une offre de papeterie, consommables informatiques, équipement informatique et bureautique, mobilier et service reprographie.

- L'enseigne compte 27 magasins en succursales et 9 magasins en affiliation, tous en France et un site web. Il y a eu ni ouverture ni fermeture en 2014.

Démarrage d'une nouvelle enseigne :

God Save The Kids

Market place dédiée à l'univers enfant, elle est en cours de démarrage.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Développement du site Web chez Top Office

**φ APERCU FIDELE DE L'EVOLUTION ET DES RESULTATS DU GROUPE
EVOLUTION DU PERIMETRE**

1. Entrée - Sortie :

- Il n'y a aucun changement de société dans le périmètre de consolidation ACADIE en 2014.

2. Evolutions chiffrées

Bénéfice de l'exercice précédent 1.794 K€ part du groupe (1.681 K€)

Bénéfice de l'exercice 2.418 K€ part du groupe (2.210 K€)

Le chiffre d'affaires du groupe est encore en progression et s'élève à présent à 252.443 K€ au lieu de 242.573 K€ lors de l'exercice précédent.

La totalité des produits revient à 261.787 K€ par rapport à 252.695 K€ pendant l'exercice précédent. Les charges ont également progressé de 3,4% et reviennent à 259.369 K€ en comparaison à 250.902 K€ pendant l'exercice précédent.

Finalement, l'exercice fait ressortir un bénéfice de 2.418 K€.

φ APERCU DE L'EVOLUTION DE LA POSITION DU GROUPE

L'enseigne Tape à l'œil continue à accroître son nombre de boutiques dans le monde par notamment l'ouverture de 2 magasins en succursales en Belgique et 4 en France. L'activité globale du groupe devrait rester à peu près stable au cours de l'exercice 2015.

Des programmes de relooking de magasins sont prévus à partir de 2015 chez TAO et chez TOP.

φ DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX ET INCERTITUDES

Nous n'avons pas connaissance de risques et incertitudes auxquels pourraient être confronté le groupe.

φ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

Néant.

φ CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Il n'y a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement des Enseignes Tape à l'œil et Top Office du groupe, l'activité de God Save The Kids reste pour l'instant non significative et le restera encore en 2015.

φ ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pendant l'exercice passé, aucune activité n'a été effectuée en matière de recherche et de développement.

φ UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe n'utilise pas d'instruments financiers.

φ DECHARGE AU(X) ADMINISTRATEUR(S) ET AU COMMISSAIRE

Conformément aux dispositions légales, nous demandons également que l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat pendant l'exercice social écoulé.

Le 15 mai 2015.

SINGITA SCA

Présidente du Conseil d'administration
Représentée par Mr Patrick Mulliez

AUSSPAR SAS

Administrateur
Représentée par Mr Gérard Mulliez

CLARIS BV

Administrateur
Représentée par Mr John Duivenvoorde

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS



ACADIE SA

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale
des actionnaires sur les comptes consolidés pour
l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Le 22 mai 2015

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2014 et le compte de résultats consolidé de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Acadie SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan consolidé s'élève à EUR 137.131.770 et l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 2.417.992.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le conseil d'administration estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

*PwC Bedrijfsrevisoren vba, burgerlijke vennootschap met handelsvorm - PwC Reviseurs d'Entreprises scrl, société civile à forme commerciale - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe
Vestigingseenheid/Unité d'établissement: Sluisweg 1 bus 8, B-9000 Gent
T: +32 (0)9 268 82 11, F: +32 (0)9 268 82 99, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
RBS BE89 7205 4043 3185 - BIC ABNABEBR*

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Gand, le 22 mai 2015

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
Représenté par

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Peter Opsomer', written over a horizontal line.

Peter Opsomer*
Réviseur d'Entreprises

*Peter Opsomer BVBA
Membre du Conseil d'Administration, représenté par son représentant permanent,
Peter Opsomer